

**Avis de publicité préalable à la délivrance  
d'une autorisation d'occupation du domaine public**

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin d'assurer la transparence et l'égalité du traitement des candidats potentiels.

**Description du projet :**

La ville de Biscarrosse a été sollicitée de façon spontanée pour l'implantation et l'exploitation d'une Grande Roue Panoramique.

**Lieu :** Esplanade – Biscarrosse Plage

**Objet de l'occupation :** une Grande Roue Panoramique

**Période demandée pour l'exploitation :** du 15 juin au 15 septembre 2024 (hors période de montage et démontage)

L'occupant aura 15 jours avant et après pour monter et démonter le manège soit une présence du 01 juin au 30 septembre 2024. Tout opérateur économique proposant une activité similaire à celle exercée par le demandeur et qui souhaiterait également occuper le domaine public susvisé pendant la période demandée, est invité, dans un délai de 20 jours suivant la publication du présent avis sur le site de la ville de Biscarrosse, à proposer sa candidature, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie de Biscarrosse  
Pôle économique  
149 avenue du 14 juillet  
40600 Biscarrosse**

Le candidat devra adresser un dossier présentant l'activité, la description des installations, les horaires d'ouverture, les services et tarifs proposés. Ce dossier de présentation devra obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- Un dossier de présentation avec photographie en couleur du matériel d'exploitation,
- Un extrait de votre inscription au RCS datant de moins de trois mois,
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle et incendie pour le matériel,
- Une copie intégrale du rapport de contrôle technique du matériel.

**Procédure de sélection :**

A l'issue du délai de 20 jours calendaires suivant la publication du présent avis sur le site de la ville de Biscarrosse, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'autorisation du domaine public, selon les critères suivants :

- La présence de l'ensemble des éléments demandés dans le dossier de présentation ;
- L'esthétique de l'installation ;
- Le résultat du contrôle technique ;
- Le rapport qualité/prix du service proposé aux usagers ;
- Les horaires d'ouverture envisagés.